

N° 65  
SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1983.

A V I S

PRÉSENTÉ

*au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des  
Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1984,*  
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME IV

Défense.

SECTION COMMUNE

Par M. Jacques GENTON,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, *président* ; Yvon Bourges, Emile Didier, Pierre Matraja, Jacques Ménard, *vice-présidents* ; Serge Boucheny, Michel d'Aillières, Francis Palmero, Gérard Gaud, *secrétaires* ; Paul Alduy, Michel Alloncle, François Autain, Jean-Pierre Bayle, Jean Bénard Mousseaux, Noël Berrier, André Bettencourt, Charles Bosson, Raymond Bourguin, Louis Brives, Guy Cabanel, Michel Caldaguès, Jacques Chaumont, Michel Crucis, André Delelis, Jacques Delong, Maurice Faure, Charles Ferrant, Louis de la Forest, Jean Garcia, Jacques Genton, Marcel Henry, Louis Jung, Philippe Labeyrie, Christian de La Malène, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Longequeue, Philippe Madrelle, Jean Mercier, Pierre Merli, Daniel Millaud, Claude Mont, Jean Natali, Paul d'Ornano, Bernard Parmantier, Mme Rolande Perlican, MM. Robert Pontillon, Roger Poudonson, Paul Robert, Marcel Rosette, Albert Voilquin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 1726 et annexes, 1735 (annexe n° 44), 1738 (tomes I et II)  
et in-8° 458.

Sénat : 61 et 62 (annexes nos 43 et 44) (1983-1984).

---

Loi de finances. — Armée - Défense - Armes nucléaires.

## SOMMAIRE

	Pages
<b>INTRODUCTION</b> .....	1
<b>PRÉSENTATION CHIFFRÉE GÉNÉRALE</b> .....	1
<b>I. — LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE POUR L'ARMEMENT (D.G.A.)</b> .....	4
<b>II. — LE SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES</b> .....	7
<b>III. — LE SERVICE D'INFORMATION ET DE RELATIONS PUBLIQUES DES         ARMÉES (S.I.R.P.A.)</b> .....	9
<b>IV. — LA CAPACITÉ NUCLÉAIRE DE LA DÉFENSE DE LA FRANCE</b> .....	10
Présentation en budget de programmes .....	10
Présentation en budget classique .....	14
<b>CONCLUSION</b> .....	19

Mesdames, Messieurs,

Le sentiment d'incertitude et d'inquiétude qui caractérisait l'avis que nous vous présentions sur la section commune le 22 novembre 1982, dans l'examen du budget de la Défense pour 1983, ne s'est hélas ! pas dissipé devant les chiffres en face desquels nous nous trouvons aujourd'hui pour 1984.

L'an dernier, l'arrêté du 18 octobre 1982, annulant des masses considérables de crédits aux Titres V et IV de la section commune diminuait de 16,9 % les autorisations de programmes, et de 12,5 % les crédits de paiement ; cette année, un gel d'environ 20 % des autorisations de programmes jusqu'au début de novembre, est venu introduire un nouvel élément de flou et d'incertitude dans l'évaluation que nous pouvons faire de l'effort accompli pour l'équipement de nos forces armées.

Faute donc de bases moins mouvantes, nous fonderons notre recherche sur les chiffres qui figurent dans le « bleu » budgétaire offert à notre examen.

Il convient de rappeler que, au sein des crédits de paiement prévus pour la section commune, les charges de la dette publique font l'objet du chapitre 32-82 (participation du ministère de la Défense aux charges du fonds spécial des ouvriers de l'Etat), d'un montant de 3 281 132 000 F et du chapitre 32-87 (participation aux charges de pensions), d'un montant de 25 604 822 000 F. Le total de ces deux chapitres, soit 28 902 954 000 F, doit, bien évidemment, être déduit de l'ensemble des crédits de paiement de la section commune qui, de la sorte, sur un total de 44 476 138 000 F deviennent, en réalité, en valeur utile pour la défense, 34 234 784 000 F, soit 24,08 % de l'ensemble des crédits de paiement du budget des armées.

Remarquons en passant que ces chiffres de la dette publique, que nous ne prendrons pas en compte dans notre présentation budgétaire,

sont en augmentation de 12,96 % par rapport au budget précédent, en regard d'une augmentation de 6,6 % de la masse de crédits consacrée spécifiquement à la défense dans la section commune. Ils sont les seuls à dépasser le taux réel de l'inflation.

Cette observation ayant été formulée, nous vous présentons dans le tableau suivant l'ensemble des crédits de la section commune pour 1984, en milliers de francs, hors dette publique, et une comparaison avec les chiffres votés pour 1983 :

	1983		1984		% d'augment.
	AP	CP	AP	CP	
Titre III .....		15 193 306		15 590 184	+ 2,61
Titres V .....	20 440 800		21 110 600		+ 3,27
(et VI) .....		17 265 260		18 644 600	+ 7,98
Total CP .....		32 458 566		34 234 784	+ 5,47

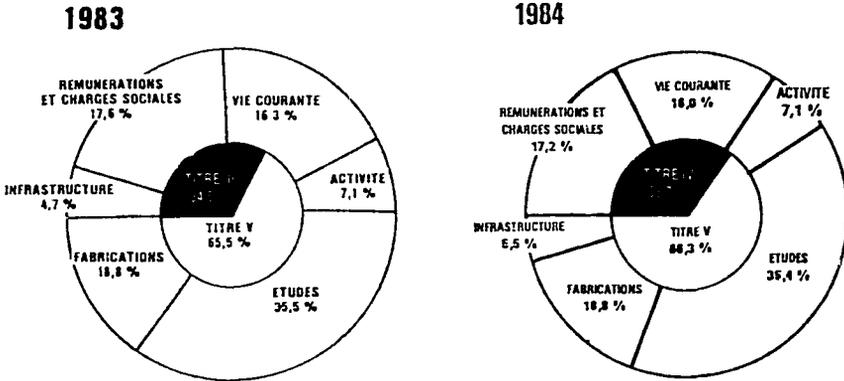
De l'examen de ce tableau, nous pouvons retenir que les crédits de paiement, dans leur ensemble, augmenteront de 5,47 %, en regard de 6,63 % pour l'ensemble des crédits de paiement du budget total de la défense, et les autorisations de programmes, de 2,61 %, en retard de 8,35 % pour l'ensemble des autorisations de paiement « Défense ».

Notons que, pour la gendarmerie, l'augmentation est de 10,04 % pour les autorisations de paiement, et de 6,85 % pour les crédits de paiement ; pour la section « Air », les chiffres sont respectivement 6,39 % (A.P.) et 5,4 % (C.P.) ; pour la section « Forces terrestres », 3,57 % (A.P.) et 5,56 % (C.P.) ; pour la section « Marine », 24,77 % (A.P.) et 8,75 % (C.P.).

Le moins qu'on en puisse conclure est que, pour ce qui est des autorisations de programmes, la section commune est sans conteste la moins bien servie, et qu'elle dépasse à peine la section « Air » en pourcentage d'augmentation de crédits de paiement.

Globalement, par rapport à l'ensemble du budget « Défense » les crédits de paiement de la section commune représentent 23,93 % du budget, contre 24,20 % en 1983 ; les autorisations de programmes, elles, sont de 24,57 % contre 25,78 % l'an dernier.

Il est intéressant, enfin, d'avoir sous les yeux les deux graphiques ci-dessous, qui présentent par grandes masses l'emploi des crédits de la section commune pour 1983 et pour 1984, en termes de budget de programme.



Nous y constatons une très légère augmentation, en valeur relative, du Titre V, et, dans l'ensemble, le maintien des pourcentages dans l'emploi global des crédits.

Après cette présentation des chiffres budgétaires et des comparaisons en pourcentages de leur emploi, nous avons l'intention d'examiner rapidement les crédits consacrés aux principaux services figurant à la section commune, la D.G.A. (Délégation générale pour l'armement), le S.I.R.P.A. (Service d'information et de relations publiques des armées) et le service de santé des armées. Nous insisterons plus particulièrement ensuite sur les crédits figurant à la première partie du Titre V, consacrée aux Etudes, recherches et prototypes, qui conditionnent essentiellement notre capacité nucléaire militaire.

\*  
\* \*

## I. — LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE POUR L'ARMEMENT (D.G.A.)

L'ensemble des crédits affectés à la D.G.A. se matérialise dans le tableau suivant :

TITRE	Crédits					Autorisations de programme	
	1983	1984				1983	1984
	Crédits votés	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	Total	votées	demandées
Dépenses ordinaires .....	2 595 035 000	+ 12 877 000	2 607 912 000	+ 138 160 000	2 746 072 000	—	—
Titre III .....	2 595 035 000	+ 12 877 000	2 607 912 000	+ 138 160 000	2 746 072 000	—	—
Dépenses en capital .....	14 585 300 000	—	9 122 300 000	6 607 300 000	15 529 600 000	17 329 800 000	17 506 600 000
Titre V .....	14 431 100 000	—	9 118 300 000	6 459 700 000	15 578 000 000	17 176 600 000	17 347 000 000
Titre VI .....	154 200 000	—	4 000 000	147 600 000	151 600 000	153 200 000	159 600 000
Total général .....	17 180 335 000	—	11 730 212 000	+ 6 745 460 000	18 475 672 000	17 329 800 000	17 506 600 000

Les chiffres augmentent de 7,53 % pour les crédits de paiement, *mais seulement de 1,02 % pour les autorisations de programmes*. L'an dernier, les autorisations de programmes avaient augmenté de 11,37 % ; sachant que les fonctions essentielles de la D.G.A. matérialisées par les crédits du Titre V sont les recherches et développements (chapitre 51-71), l'armement nucléaire tactique (chapitre 51-92) et, dans une mesure moins importante, les investissements techniques et industriels (chapitre 52-71), l'on a de fortes raisons de s'inquiéter de ce coup de frein brutal que subissent les autorisations de programmes : en effet, toute l'activité « en amont » qui incombe à la D.G.A., confiée à la D.R.E.T. (Direction des recherches et des études techniques), à la D.T.C.A. (Direction technique des constructions aéronautiques), à la D.T.C.N. (Direction technique des constructions navales), à la D.T.A.T. (Direction technique des armements terrestres), à la D.T.E. (Direction technique des engins) et au S.C.T. (Service central des télécommunications) en ce qui concerne les études de recherche et de développement pour les armements autres que ceux de la force nucléaire stratégique, ne semble pas assurée d'un avenir défini avec rigueur.

Il semble, d'après les chiffres que nous venons d'examiner, que toute une part de l'activité « amont » en ce qui concerne l'avenir de nos armements soit ainsi d'ores et déjà lourdement hypothéquée.

Certes, la D.G.A. n'est pas le seul organe des armées à mener des études et des fabrications d'armements, mais c'est bien elle qui, dans ce domaine, joue le rôle du découvreur et du pilote, d'où notre inquiétude. Il est inutile, par exemple, de rappeler combien il serait difficile, si la réduction des programmes amenait à réduire ou à supprimer des équipes de chercheurs, de reconstituer de telles équipes dans une période financièrement moins tendue.

Actuellement, il est possible de vous indiquer que, pour 1984, la D.G.A. a établi son programme d'investissement de manière à assurer la pérennité de ses installations en s'efforçant, dans l'enveloppe budgétaire prescrite, de moderniser l'outil de production et de l'adapter aux missions et programmes nouveaux qu'elle se voit confier. Les principaux axes d'efforts prévus sont les suivants :

— poursuite de la refonte de l'arsenal de Cherbourg ayant pour buts sa modernisation et son adaptation à la construction des sous-marins futurs ;

— poursuite de la modernisation de l'infrastructure de constructions neuves de Brest qui bénéficiera notamment au programme de porte-aéronefs ;

— achèvement de la mise à hauteur de sécurité des pyrotechnies (D.T.A.T. et D.T.C.N.) ;

— effort particulier pour les moyens d'études et d'essais : réalisation d'un grand tunnel d'hydrodynamique navale au Vaudreuil, renforcement des centres d'essais des directions techniques, poursuite des études et, suivant décision, réalisation de la soufflerie transsonique européenne ;

— poursuite de l'effort d'investissements économiseurs d'énergie et d'investissements sociaux ;

— engagement vers les technologies nouvelles, notamment robotique et moyens flexibles de production, génératrices de productivité et d'amélioration des conditions de travail.

Pour ce qui est des plans de charge de la D.G.A., ils se répartissent de la manière suivante :

Pour les Ateliers industriels de l'armée de l'Air (A.I.A.A.) chargés d'entretenir les avions, il n'y a pas de menace de diminution ; leur activité est liée à l'entraînement des forces.

Bordeaux se consacre aux moteurs, Clermont aux cellules et aux équipements.

Pour la Direction technique des constructions navales (D.T.C.N.) le plan de charge marque actuellement un léger fléchissement mais un retournement positif devrait se produire en 1985. Il n'y a donc pas de problème à terme.

Les établissements de la Direction technique de l'armée de Terre (D.T.A.T.) connaissent une situation marquée par un ralentissement de la cadence de construction des blindés et par une accélération du rythme de production des véhicules de transport. En outre, l'exportation joue un rôle important pour compléter leurs plans de charge : c'est ce marché que vise le nouveau char AMX 40.

## II. — LE SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES.

La récapitulation des crédits du service de santé des armées s'établit selon le tableau suivant.

TITRE	Crédits					Autorisations de programme	
	1983	1984				1983	1984
	Crédits votés	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	Total	votées	demandées
Dépenses ordinaires .....	1 348 845 000	+24 597 000	1 373 442 000	-27 302 000	1 346 140 000	—	—
Titre III .....	1 348 845 000	+24 597 000	1 373 442 000	-27 302 000	1 346 140 000	—	—
Dépenses en capital .....	170 000 000	—	106 634 000	45 366 000	152 000 000	240 000 000	241 000 000
Titre V .....	170 000 000	—	106 634 000	45 366 000	152 000 000	240 000 000	241 000 000
Titre VI .....	—	—	—	—	—	—	—
Total général .....	1 518 845 000	—	1 480 076 000	+18 064 000	1 498 140 000	240 000 000	241 000 000

Au titre III, les crédits de paiement sont en diminution de 0,2 % ; au titre V, les C.P. sont en diminution de 10,58 %, et les A.P., en augmentation de 0,4 %.

Par grandes masses, ces chiffres traduisent un renversement sévère du « train de vie » de fonctionnement et tout particulièrement des dépenses d'équipement. En ce qui concerne ces dernières, il paraît évident que leur diminution est la conséquence des annulations opérées en octobre 1982 sur les autorisations de programmes.

La stagnation en francs courants des A.P. du titre V, qui traduit en fait un recul au regard de l'augmentation des A.P. de l'ensemble du budget, ne peut, pour sa part, qu'annoncer pour le budget 1985 une nouvelle réduction des crédits du service de santé.

Il est vrai que les dépenses du service de santé sont financées, non seulement par des crédits budgétaires, mais pour une part qui n'est nullement négligeable, par les ressources provenant de remboursement des prestations servies aux bénéficiaires qui ne sont pas à la charge des armées.

Cependant, on comprend mal que, dans ces conditions, les armées aient prévu de fermer en 1984, les hôpitaux de Nantes, Rochefort, Grenoble et Bastia, surtout si l'on songe que le prix de journée demandé aux non-militaires qui y sont admis sont inférieurs à ceux que pratiquent les hôpitaux civils pour des prestations équivalentes.

Remarquons néanmoins, pour les grands traits de l'année 1984, que celle-ci doit voir la poursuite d'opérations importantes (l'hôpital de Toulouse, le bloc opératoire de l'hôpital de Lyon), ainsi que des opérations de restauration et de gros entretien de diverses formations. Ces dernières porteront particulièrement sur la conservation du patrimoine, le remplacement d'installations de chauffage, la mise en conformité de locaux (sécurité-incendie) et des travaux visant à l'économie d'énergie.

Ces dépenses d'infrastructure, figurant à l'article 54-61 du titre V, comportent 104 500 000 F d'A.P. et 13 500 000 F de C.P. pour 1984.

Dernier point à souligner, enfin, pour ce qui est du budget du service de santé des armées : dans le cadre des mesures nouvelles liées à la réduction des effectifs des armées, 90 emplois sont supprimés, à savoir :

Effectifs	Emplois	Indices	Effectifs	Emplois	Indices
2	Médecins en chef.....	673-810	4	Aides préparatrices en pharmacie.....	242-324
2	Médecins principaux.....	596-673	2	Secrétaires.....	242-324
9	Médecins.....	395-596	3	Secrétaires adjoints.....	235-302
1	Pharmacien chimiste.....	395-596	13	Agents d'exploitation.....	230
1	Vétérinaire biologiste.....	395-596	2	Elèves-aspirants A.D.L. ....	283
1	1 capitaine — Lieutenant et sous-lieutenant.....	335-521	14	Elèves.....	Solde
	<i>Militaires, infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées</i>		34	Aspirants (appelés).....	forfaitaire Solde spéciale
2	Puéricultrices.....	264-405			

### III. — LE SERVICE D'INFORMATION ET DE RELATIONS PUBLIQUES DES ARMÉES (S.I.R.P.A.)

Les crédits de fonctionnement (titre III) du S.I.R.P.A. passent de 44 773 000 F en 1983 à 46 117 000 F pour 1984 ; ils s'accroissent donc de 3 %.

Ses crédits d'équipement (titre V) se maintiennent, pour les C.P. au montant de 13 000 000 F, sans un sou d'augmentation. Pour les A.P. ils progressent de 9 000 000 F à 13 000 000 F, soit une augmentation de 44,44 %.

Le total des crédits de paiement (titres III et V) s'établit à 59 117 000 F, en augmentation de 2,32 % par rapport à 1983.

En matière de fonctionnement, l'augmentation correspond à un ajustement aux besoins du fonctionnement courant.

En matière d'équipement, l'augmentation des autorisations de programmes porte, pour l'établissement cinématographique et photographique des armées, sur la réalisation de matériels techniques et sur l'équipement audiovisuel, ainsi que sur la restructuration du fort d'Ivry.

\*  
\*   \*

En somme, si le S.I.R.P.A. se voit accorder un supplément de programmes pour des réalisations qui lui étaient très nécessaires, ses moyens de vie courante et d'activité pour l'année prochaine sont loin de suivre l'augmentation moyenne du budget et, plus encore, celui de la dérive des prix. Pour un service aux effectifs et aux équipements déjà très réduits, le coup de frein devrait certainement être infiniment plus sensible que pour des services beaucoup plus corpulents. Nous ne pouvons, hélas ! dans ces conditions, que souhaiter que son activité ne soit pas condamnée à s'étioler, et qu'il pourra malgré tout maintenir le niveau remarquable auquel il était arrivé dans ses diverses publications et dans ses autres actions d'information sur les armées et la défense nationale, colloques et rencontres, voyages, commémorations ou expositions.

#### **IV. — LA CAPACITÉ NUCLÉAIRE DE LA DÉFENSE DE LA FRANCE.**

L'an dernier, notre avis sur la section commune du budget militaire pour 1983 contenait, à propos de l'avenir de la capacité nucléaire de la France, un véritable cri d'alarme et un appel à une vigilance sans faille du Sénat.

Dans le rapport que nous vous présentions, en juin dernier, sur la loi de programmation que le Sénat n'a pas voulu approuver, nous redisons nos inquiétudes sur le même sujet, en remarquant que, en plus des programmes déjà lancés lors de la précédente programmation, seule la construction du S.L.N.E. (1) dit « de nouvelle génération » a été décidée en juin 1981. Encore faut-il remarquer qu'à la date prévue pour sa livraison, en 1994-1996, il sera non plus le septième mais le sixième S.N.L.E., puisque le premier, le « Redoutable », aura été réformé.

Actuellement, face aux crédits consacrés au « nucléaire », dans la section commune pour 1984, notre inquiétude subsiste.

Il est certain qu'un effort important est maintenu pour l'avenir immédiat, en vue du maintien de nos armements nucléaires et de l'équipement des forces qui les servent.

##### **La présentation en budget de programmes.**

En vous reportant à l'intéressant document qui présente le budget sous forme de « budget de programmes » et que nous allons citer en toutes lettres, vous pourrez constater qu'en ce qui concerne les forces aériennes stratégiques (« groupes de programmes n° 12 »), pour ce qui est des objectifs, ce groupe de programmes comprend les deux composantes de riposte nucléaire confiées à l'armée de l'air :

— bombardiers Mirage IV ;

— missiles sol-sol balistiques stratégiques (S.S.B.S.), ainsi que leurs organismes de commandement et de soutien spécifiques.

---

(1) sous-marin nucléaire lanceur d'engins.

Il ne prend pas en compte le coût des études, développements, fabrications, maintien en condition opérationnelle des missiles et de leur environnement, qui relèvent de la section commune et figurent à ce titre dans le groupe de programmes 1.5. »

Quant aux moyens mis en œuvre, « la composante pilotée comprend deux escadres de Mirage IV et une escadre d'avions ravitailleurs C 135.F.

**La transformation de 18 Mirage IV en Mirage IV P a été décidée.**

Le groupement de missiles sol-sol balistiques stratégiques déploie ses unités de tir sur le plateau d'Albion.

Deux unités de missiles S 3 sont opérationnelles depuis 1933. »

Les traits caractéristiques de l'année 1984 seront :

« *Composante pilotée.*

Début des entretiens majeurs pour les Mirages IV destinés à l'emport du futur missile nucléaire air-sol moyenne portée (A.S.M.P.).

La livraison des premiers appareils ravitailleurs C 135 F remotorisés doit avoir lieu en 1985.

**S.S.B.S.**

Poursuite du durcissement du système S 32 afin de maintenir sa capacité de riposte après une attaque.

Environnement et infrastructure.

Toutes les bases F.N.S. sont équipées en bitubes de 20 mm en fin 1983.

Elles seront en priorité équipées de batteries de missiles sol-air très courte portée à partir de 1986.

Adaptation zone d'alerte — zone technique opérationnelle pour l'arrivée de l'A.S.M.P. à Mont-de-Marsan. »

Les crédits afférents à ce groupe de programmes se décomposent comme suit :

Crédits de paiement :	Titre III :	1 584 300 000 F
	Titre V :	1 673 700 000 F
		<hr/>
		3 258 000 000 F
	(en augmentation de 14,14 % par rapport à 1983)	
Autorisations de programme	(Titre V)	1 929 300 000 F
	(en augmentation de 21,87 % par rapport à 1983).	

Pour ce qui est de la Force océanique stratégique (« groupe de programmes n° 1.3 »), en matière d'objectifs, ce groupe de programmes comprend pour l'essentiel les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (S.N.L.E.) ainsi que les moyens de commandement qui lui sont propres.

Il inclut les effectifs et les moyens navals et aériens participant directement aux activités du Centre d'expérimentations du Pacifique ainsi qu'à celles du Groupe d'essais et de mesures.

En revanche, il ne comprend pas les autres moyens de la Marine participant à la mise en œuvre des S.N.L.E. et de leur environnement.

Il ne prend pas en compte, sur le plan financier, les missiles M.S.B.S. et leur environnement qui relèvent de la Section commune (groupe de programmes n° 1.5.).

Pour ce qui est des moyens mis en œuvre, en 1984 le niveau des forces sera de 5 S.N.L.E. en service, dont un en grand carénage, et de 4 lots de 16 missiles M20.

L'année 1984 sera donc marquée essentiellement par :

- la présentation aux essais officiels de l'Inflexible ;
- la permanence à la mer de 3 S.N.L.E. ;
- le grand carénage du Foudroyant ;
- la poursuite de l'industrialisation de la refonte M4.

Les crédits de ce groupe de programmes sont les suivants :

Crédits de paiement :	Titre III :	790 900 000 F
	Titre V :	4 288 900 000 F
		<hr/>
		5 069 800 000 F
	(en augmentation de 20,44 % par rapport à 1983)	
Autorisations de programme	(Titre V)	6 612 200 000 F
	(en augmentation de 44,82 % par rapport à 1983).	

Pour ces deux groupes de programmes, ces chiffres, apparemment, sont très satisfaisants dans leur globalité et devraient laisser bien augurer de l'avenir. Néanmoins, une lecture attentive du document fait apparaître que ces programmes embrassent tout à la fois des dépenses de solde et de vie courante, à côté de coûts de fabrications et d'infrastructure, ou d'entretien du personnel et des matériels.

Ils permettent néanmoins d'estimer que les forces nucléaires stratégiques ne sont pas négligées dans l'immédiat ; ces « groupes de programmes », qui rassemblent des dépenses figurant aux diverses sections budgétaires, donnent une vue d'ensemble intéressante sur l'état actuel des forces proprement dites. Ils donnent la possibilité de tracer un tableau rassurant pour l'année prochaine. C'est d'ailleurs ce que fait leur présentation officielle.

Mais l'euphorie à laquelle on pourrait se laisser aller en les examinant est bien vite dissipée lorsqu'on examine le « groupe de programmes n° 1.5. » qui comprend les « développements, fabrications et essais de la F.N.S. » et qui les suit immédiatement dans le document de présentation des budgets de programmes ; il nous y est dit qu'en matière d'objectifs, ce groupe de programmes recouvre *l'ensemble des activités, dont l'objet est de concevoir, développer, expérimenter, fabriquer, maintenir en condition et améliorer les armements nucléaires stratégiques.*

Le maintien de leur crédibilité impose des efforts technologiques de très haut niveau visant à améliorer les performances des armes et des vecteurs et à préserver leurs capacités de survie et de pénétration en fonction de l'évolution des défenses adverses.

Quant aux moyens mis en œuvre, ces activités relèvent de la Délégation générale pour l'armement, de la Direction des centres d'expérimentations nucléaires et du Commissariat à l'énergie atomique.

Elles concernent pour l'essentiel, les études, les développements, les fabrications et le maintien en condition opérationnelle relatifs aux charges nucléaires, aux missiles et à leur environnement.

Une part importante de ces travaux est confiée au Commissariat à l'énergie atomique.

Les traits caractéristiques de l'année 1984 doivent être les suivants :

les efforts consentis au cours de l'année 1984 se concrétiseront dans les domaines suivants :

— poursuite des travaux de mini turisation des charges thermo-nucléaires et d'amélioration des systèmes d'armes ;

— maintien en condition opérationnelle des armements nucléaires en service ;

— poursuite des développements, essais et fabrications des systèmes d'armes M.S.B.S. : M4 à ogives multiples ;

— études relatives aux systèmes futurs ;

— études et développements relatifs à l'utilisation militaire de l'espace.

Les crédits correspondants sont les suivants :

Crédits de paiement :	Titre III :	13 993 000 000 F
	Titre V :	1 055 400 000 F
		<hr/>
		15 048 400 000 F
	(en augmentation de 3,51 % par rapport à 1983)	
Autorisations de programme	(Titre V)	14 389 000 000 F
	(en diminution de 4,42 % par rapport à 1983).	

*Autrement dit, pour tout ce qui est en amont des forces, c'est-à-dire pour tout le domaine fondamental de la recherche et de son corollaire que sont les essais, ainsi que pour les fabrications des armes, les crédits de fonctionnement et de vie courante en général n'augmentent que très faiblement, moins que l'ensemble du budget, et les crédits d'équipement, couvrant pour la plus grande part les études et les fabrications, diminuent, eux, de 4,42 %, soit en fait, si on les compare au pourcentage d'augmentation de 6,6 % du budget, de 10 % en pouvoir d'achat réel.*

### **La présentation en budget classique**

Si, revenant au « bleu budgétaire », nous examinons maintenant, à la section commune, les principaux chapitres consacrés à l'armement nucléaire, en dehors des armes tactiques, l'inquiétude pour l'avenir ne diminuera aucunement.

Au chapitre 51.88 (Etudes spéciales Atome), les autorisations de programmes augmentent de 8,60 %, soit à peu près comme l'ensemble des A.P. du budget, et les crédits de paiement, de 8,35 %, soit un peu plus que pour l'ensemble. Il n'y a ni progrès ni recul, dans les chiffres, en comparaison de l'évolution du coût de la vie.

Au chapitre 51.89 (Etudes spéciales — Engins), les autorisations de programmes subissent une diminution catastrophique de 19,48 % et les crédits de paiement sont, pour leur part, diminués de 1,69 %.

Enfin, au chapitre 51.90 (Direction des centres d'expérimentation nucléaire (DIRCEN — Etudes spéciales), les autorisations de programmes n'augmentent que de 5,6 % soit moins que pour l'ensemble du budget de la défense, et les crédits de paiement ne marquent que 0,06 % d'augmentation, ce qui équivaut à un recul évident.

Dans le budget propre de la DIRCEN, la part versée par le commissariat à l'énergie atomique diminue de 7,83 % pour les autorisations de programmes, et de 0,82 % pour les crédits de paiement ; or ces crédits sont ceux qui permettent essentiellement l'activité nucléaire proprement dite. Inversement, la part des armées, celle de la vie courante, est, pour les autorisations de programmes, en augmentation de 38 %, et pour les crédits de paiement, de 2 %.

Face à ces observations sur les chapitres que nous venons d'examiner, il pourra être objecté qu'au moins l'armement nucléaire tactique est loin, pour sa part, d'être négligé. En effet, le chapitre 51.92 qui lui est consacré marque une augmentation de 50,61 % par rapport au dernier budget, pour les autorisations de programmes, et de 50,33 % pour les crédits de paiement.

Mais, à l'analyse plus approfondie de ces chiffres, nous constatons par exemple que les 1 845 000 000 F d'autorisations de programmes figurant à ce chapitre 51.92, sur les crédits de la D.G.A., se ventilent, sous le titre « Poursuite du programme de réalisation de l'armement nucléaire tactique », de façon suivante :

Travaux et constructions .....	104 000 000 F
Matériels militaires .....	1 386 000 000 F
Autres dépenses .....	355 000 000 F
	<hr/>
	1 845 000 000 F

Donc, bien plus que d'un programme de recherche et de fabrication à échéance au moins moyenne, il s'agit là d'une action de mise en place pour le présent et l'avenir tout proche d'un système d'armement programmé depuis longtemps et déjà en cours de réalisation, où la mise en place d'un « matériel militaire » constitue l'essentiel de la dépense.

Il est intéressant, à propos de ces crédits « A.N.T. » de remarquer que l'échéancier prévu pour leurs crédits de paiement augmente jusqu'en 1986, puis accusera une baisse.

Pour ce qui est des crédits « D.I.R.C.E.N. » (chap. 51.90), l'échéancier des C.P. à ouvrir jusqu'à la fin de la programmation marque un amenuisement important et constant. Il en est de même pour les C.P. prévus à partir de 1985 pour le chapitre 51.71 (D.G.A.), qui baisseront régulièrement, et pour le chapitre 51.89 (Etudes spéciales — Engins).

Dans l'ensemble des budgets de programmes comme dans celui du budget traditionnel, pour ce qui est de la Force nucléaire stratégique, les études marquent un recul ou une stagnation relative en matière de crédits de paiement, aussi bien que dans les autorisations de programmes ; de leur côté, les fabrications autant en C.P. qu'en A.P. ont marqué une augmentation sensible en 1983 (« l'héritage » ?) pour accuser ensuite une diminution en budget de 1984.

\*

\* \*

Votre rapporteur est au regret d'avoir dû vous imposer cette analyse de chiffres, évidemment fastidieuse et aride. Il vous rappelle, au demeurant, que toutes ces données figurent, noir sur blanc, dans les documents à votre disposition, essentiellement le « bleu » de la loi de finances (Défense) et le « blanc » des « budgets de programmes ».

De cette enquête et de ces analyses, quelle peut être la conclusion ? La conclusion, hélas ! semble être matérialisée par le misérable pourcentage d'augmentation (+ 1,7 %) des autorisations de programmes de la première partie du Titre V de la section commune, affectée aux études, recherches et prototypes.

Dans ces conditions, il est possible d'estimer que les programmes nucléaires déjà lancés, ceux qui concernent l'A.S.M.P. (Air-sol moyenne portée) et le développement des têtes nucléaires M4 destinées

aux S.N.L.E. vont s'achever comme prévu. Les armes en service dans les systèmes stratégiques seront maintenues en condition, ainsi que les systèmes tactiques AN52 (pour les avions) et Pluton. Le programme futur Hadès, tactique, se poursuit également sur sa lancée... Voilà pour le présent.

\*  
\*   \*

Mais que devient l'avenir ? Pendant l'année qui se termine, les essais nucléaires dans le Pacifique ont dû être réduits d'au moins un tiers. Il y a un an, nous demandions si, à Mururoa, les capacités de forage pour les tirs en « zone centrale » du lagon pourraient être complétées comme il était nécessaire. En fait, il n'en a rien été et, au lieu des deux plateformes de forage prévues avant 1981, nous n'en avons toujours qu'une seule, qui ne travaille pas à plein rendement. Les crédits « Engins » tombent de 20 %, de leur côté. Tout cela pourrait se traduire de la manière suivante : on maintient à peu près la force nucléaire existante, « dans l'état » — ou tout juste « en état », mais on ne s'occupe guère de l'avenir. Comment, en laissant piétiner les programmes d'études spéciales de la DIRCEN, et en réduisant de 20 % les programmes d'engins, va-t-il être possible de lancer les études indispensables sur les systèmes d'armes qui fatalement devraient succéder à ceux qui sont actuellement en service ou en cours d'installation ? Sachant qu'un délai de 15 à 20 ans est nécessaire pour mettre en place de tels systèmes, comment penser que l'élaboration de l'armement stratégique sol-sol mobile « SX », qui doit succéder aux Mirages IV, déjà prolongés, va pouvoir se faire ? Il figurait pourtant dans les intentions déclarées du premier ministre, il y a un an. Qui oserait parler encore de l'étude et du développement de l'engin M5, destiné à succéder au M4 des sous-marins lance-engins, qui forcément est appelé à se déclasser progressivement ?

Et encore, nous n'évoquons là que l'horizon 2000, en ce qui concerne seulement deux programmes majeurs que nous voyons peu à peu repousser aux calendes grecques... Que serait-ce si nous évoquions le programme, pratiquement abandonné en 1982, de fabrication du satellite militaire SAMRO, les recherches nécessaires sur l'après-balistique, ou sur l'impulsion électro-magnétique, c'est-à-dire sur les moyens de maintenir notre capacité de dissuasion à la naissance du XXI<sup>e</sup> siècle !

\*  
\*   \*

Dans le domaine vital de l'avenir de nos armements nucléaires, fondement de notre dialectique de dissuasion, les craintes que nous exposions l'an dernier, puis il y a six mois, ne sont pas apaisées, bien au contraire. Nous avons malheureusement le sentiment que, face aux déclarations du gouvernement, les chiffres, dans leur sécheresse mais aussi dans leur indiscutable exactitude, cachent une réalité toute différente. Nous ne pouvons souscrire à l'avenir qu'ils conditionnent et qu'ils traduisent dès maintenant.

## CONCLUSION

Des crédits de fonctionnement qui augmentent de 2,6 %, des dépenses d'équipement qui s'accroissent de 7,9 %, soit moins que la dérive monétaire de l'année qui se termine ; des autorisations de programmes ne marquant qu'un progrès de 3,3 % environ... Voilà des chiffres qui, pour le montant global de la section commune, sont déjà bien inquiétants, mais que dire, après avoir examiné, comme nous venons de la faire, la stagnation de fait ou le recul important de nos possibilités d'avenir en ce qui concerne nos armements vitaux ? Il s'agit là du seul domaine où il est impossible de réduire la croissance continue de l'effort français, sous peine d'en anéantir le résultat dans un délai infiniment court : il ne supporte ni répit ni retard. *La dissuasion, c'est aussi le budget de la Défense !*

Dans ces conditions, est-il possible, en conscience, à votre rapporteur pour avis de vous conseiller l'approbation de ces crédits ?

\*  
\* \*

Après avoir examiné l'ensemble des exposés des rapporteurs pour avis du Budget de la Défense, votre commission, à la majorité des votants, a décidé de vous proposer de donner un avis défavorable à l'adoption des articles 43 et 44 du projet de loi de finances.